

L'isolement à la maison des personnes atteintes de tuberculose

La tuberculose (TB)

- La tuberculose dans les poumons ou dans la gorge est contagieuse et se transmet d'une personne à une autre par les bactéries projetées dans les airs quand une personne atteinte de TB tousse, éternue, parle, rit ou chante. Elle ne se transmet pas par le partage d'ustensiles, d'assiettes, de verres, de vêtements, de literie, de meubles ou de toilettes ni par les poignées de mains.

L'isolement à la maison

- On entend par isolement à la maison l'obligation pour une personne qui a reçu un diagnostic de TB active de rester chez elle et d'éviter d'aller dans les endroits publics afin de ne pas transmettre la bactérie de la tuberculose à d'autres personnes.
- On exigera aussi l'isolement à la maison si on soupçonne qu'une personne est atteinte de TB et que cette dernière attend les résultats des analyses.
- La personne en isolement à la maison ne doit **pas** aller au travail, à l'école, dans les lieux de culte, au restaurant, au cinéma, à l'épicerie, dans les centres commerciaux ni dans tout autre endroit public intérieur.
- La personne en isolement à la maison ne doit pas prendre l'autobus, le métro, le train, l'avion ni tout autre moyen de transport en commun.
- S'il le faut absolument, la personne atteinte de TB peut prendre un taxi pour se rendre à un rendez-vous chez le médecin, mais elle doit porter un masque. Votre infirmière de la santé publique peut vous fournir un masque.
- Personne ne doit rendre visite à la personne malade à la maison, sauf les travailleurs de la santé.

Comment protéger votre famille

- Dormez dans votre propre chambre, seul.
- Ouvrez les fenêtres pour faire sortir les germes de la tuberculose.
- Aucun enfant de moins de 5 ans ni aucune personne ayant un système immunitaire affaibli ne devrait être dans la maison.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir de papier ou votre manche quand vous toussiez ou éternuez. Ensuite, jetez le mouchoir et lavez-vous les mains.

- Portez toujours un masque quand vous êtes en compagnie d'autres personnes chez vous.

Comment protéger les autres

- Restez chez vous et ne recevez pas de visiteurs.
- Restez loin des endroits publics.
- Vous pouvez aller faire de courtes marches dans votre quartier sans porter de masque, mais restez loin des autres.
- Portez un masque chirurgical quand vous allez subir une analyse en laboratoire ou une radiographie ou quand vous allez chez votre médecin.
- Si vous devez être transporté par ambulance, portez un masque et informez les ambulanciers et le personnel de l'urgence à l'hôpital que vous êtes atteint de la TB.

Pendant combien de temps devrai-je rester en isolement à la maison?

Cas soupçonné de TB : L'isolement à la maison se terminera quand les résultats des analyses auront écarté la TB ou quand votre fournisseur de soins de santé ne soupçonnera plus un cas de TB ou qu'il aura posé un autre diagnostic.

Cas confirmé de TB active : La durée de la période d'isolement à la maison dépendra de la façon dont votre organisme réagira aux médicaments contre la TB. On pourra le déterminer grâce aux résultats des analyses de crachat, aux radiographies et à la disparition des symptômes. Votre médecin ou infirmière de la santé publique vous le dira quand vous ne serez plus contagieux et que vous pourrez reprendre vos activités habituelles.

Pour en savoir plus long, appelez le personnel du Programme de contrôle des maladies transmissibles au 705 474-1400 ou au 1 800 563-2808, poste 2229.

Références :

Société canadienne de thoracologie de l'Association pulmonaire du Canada; Agence de la santé publique du Canada. Normes canadiennes pour la lutte antituberculeuse, 7^e édition, 2014.

Annexe au document WI-CDC-020 – 2016-09-07